

Propositions d'Amendements de la Commission Politique Etrangère

(Com17 – Commissions Démocrates)

Deuxième Version (le texte en bleu signale les changements entre les deux versions)

1.7 - Paragraphe 3 – Développement durable et écologique

Paragraphe d'origine :

Cela passe aussi par une action politique déterminée pour résorber la fracture Nord-Sud et créer les conditions d'un développement durable dans les pays les plus pauvres. Cet impératif est d'autant plus fort que les pays développés et la société industrielle portent une lourde responsabilité dans les déséquilibres aujourd'hui constatés sur la planète.

Proposition d'amendement :

Cela passe aussi par une action politique déterminée pour résorber la fracture Nord-Sud et créer les conditions d'un développement durable dans les pays les plus pauvres, notamment à travers une nouvelle Organisation Mondiale de l'Environnement. Cet impératif est d'autant plus fort que les pays développés et la société industrielle portent une lourde responsabilité dans les déséquilibres aujourd'hui constatés sur la planète.

Contexte :

Cette proposition avait été effectuée par le Président Chirac en février 2007, elle devrait être reprise par le Président Sarkozy lors des négociations de décembre 2009 à Copenhague. Son objectif serait la concentration des organisations environnementales mondiales existantes (UNEP, GIEC) et le contrôle de la mise en application des protocoles de Kyoto et potentiellement Copenhague, dont les transferts de technologie Nord-Sud. Cependant le gouvernement français souhaiterait ajouter des conditionnalités environnementales (préparées par l'OME) aux prêts du FMI et de la Banque Mondiale. Ces conditionnalités supplémentaires pourraient être un frein aux politiques de développement. <http://www.lefigaro.fr/vert/2009/06/16/01023-20090616ARTFIG00361-paris-pour-une-organisation-mondiale-de-l-environnement-.php>

2.10 - Paragraphes 7, 8, 10 - Coopération

Paragraphes d'origine :

Le seul moyen, c'est une politique de développement efficace.

Jusqu'à aujourd'hui, la manière dont les échanges mondiaux ont été conçus n'a pas assuré le développement des plus pauvres. Il a, au contraire, creusé le fossé entre les plus pauvres d'un côté et les plus riches de l'autre. Nous avons, non pas le droit mais le devoir de proposer un modèle qui facilite l'autosuffisance des pays en voie de développement : autosuffisance en termes alimentaires, autosuffisance en termes énergétiques.

Nous devons, nous européens, réfléchir aux conditions qui devront permettre au continent africain de bénéficier des mêmes chances dont a bénéficié le continent européen, après la guerre, c'est-à-dire une politique active et de protection qui permette la renaissance d'une agriculture, d'une industrie et de services capables d'aller, autant que possible, vers l'autosuffisance du continent ? On ne peut pas continuer de piller le continent africain de ses matières premières, de ses ressources, de son pétrole, de son gaz. Et on ne peut pas continuer de subventionner des produits agricoles qui arrivent en Afrique à bas prix, moins chers que ce qui est cultivé chez eux par les Africains.

Propositions d'amendements :

Le seul moyen, c'est une politique de développement efficace, prônant le co-développement dans tous les domaines de la coopération.

Jusqu'à aujourd'hui, la manière dont les échanges mondiaux ont été conçus n'a pas assuré le développement des plus pauvres. Il a, au contraire, creusé le fossé entre les plus pauvres d'un côté et les plus riches de l'autre. Nous avons, non pas le droit mais le devoir de proposer un modèle qui facilite l'autosuffisance des pays en voie de développement : autosuffisance en termes alimentaires, autosuffisance en termes énergétiques, promotion des atouts culturels, environnementaux, et du commerce équitable.

Nous devons, nous européens, réfléchir aux conditions qui devront permettre au continent africain de bénéficier des mêmes chances dont a bénéficié le continent européen, après la guerre, c'est-à-dire une politique active et de protection qui permette la renaissance d'une agriculture, d'une industrie et de services capables d'aller, autant que possible, vers l'autosuffisance du continent ? On ne peut pas continuer de piller le continent africain de ses matières premières, de ses ressources, de son pétrole, de son gaz. Et on ne peut pas continuer de subventionner des produits agricoles qui arrivent en Afrique à bas prix, moins chers que ce qui est cultivé chez eux par les Africains.

Contexte :

François Bayrou avait intégré dans son programme 2007 la notion de co-développement. Même si cette dernière est parfois contestée, sa finalité qui intègre les flux économiques, migratoires et les différentes formes de coopération (culturelle, technique, environnementale, etc.) demeure un des objectifs de notre politique de coopération.

<http://www.bayrou.fr/opencms/opencms/propositions/developpement.html>

6.1 – Paragraphes 2 et 12 – Europe – Une Europe plus démocratique

Paragraphe d'origine :

Mais il n'empêche que s'installe peu à peu dans les esprits l'idée que les peuples ne veulent plus de l'Europe et qu'ils sont comme emmenés « contre leur gré » dans la poursuite d'une construction essentiellement bureaucratique et élitiste. Le « chantage » qui s'exerce sur les « mauvais » votants est ce qu'il peut paraître de plus difficile à accepter et de moins démocratique qu'il soit. Certes la

France a ratifié le traité de Lisbonne, mais il reste parmi nos concitoyens cette idée qu'il s'agissait, par une ratification parlementaire, d'éviter de consulter à nouveau les Français.

Proposition d'amendement :

Mais il n'empêche que s'installe peu à peu dans les esprits l'idée que les peuples ne veulent plus de l'Europe et qu'ils sont comme emmenés « contre leur gré » dans la poursuite d'une construction qui leur échappe, essentiellement bureaucratique et élitiste. Le « chantage » qui s'exerce sur les « mauvais » votants est ce qu'il peut paraître de plus difficile à accepter et de moins démocratique qu'il soit. Certes la France a ratifié le traité de Lisbonne, mais il reste parmi nos concitoyens cette idée qu'il s'agissait, par une ratification parlementaire, d'éviter de consulter à nouveau les Français.

Paragraphe d'origine :

Par exemple, l'obligation d'une information publique donnée à l'avance sur les sujets qui vont être à l'ordre du jour permettrait aux citoyens, et pas seulement comme aujourd'hui aux lobbys organisés, d'informer leurs députés européens de leurs positions sur ces sujets.

Proposition d'amendement :

Par exemple, l'obligation d'une information publique donnée à l'avance sur les sujets qui vont être à l'ordre du jour permettrait aux citoyens, et pas seulement comme aujourd'hui aux lobbys organisés, d'informer leurs députés européens de leurs positions sur ces sujets. Les symboles de l'Europe (drapeau, hymne, fête de l'Europe) doivent retrouver leur place dans la représentation des institutions malgré les dispositions du Traité de Lisbonne. De même, les programmes d'éducation sur le fonctionnement des institutions et les programmes d'échange intra-européens d'étudiants, de fonctionnaires et de professionnels doivent aussi prendre une part croissante dans le dispositif d'information citoyen.

Contexte :

La critique « bureaucratique et élitiste » n'intègre pas les avancées du Traité de Lisbonne en matière de co-décision parlementaire, d'élection d'une présidence stable du Conseil, et de droit de proposition citoyen (les deux premières étant précisées dans les paragraphes 5 et 6 du texte). Elle dessert la cause européenne, promue historiquement par les chrétiens-démocrates et les sociaux-démocrates, en renforçant une critique pour laquelle aucune réponse n'est apportée.

Le « chantage sur les mauvais votants » n'est pas une critique légitime au vu de l'historique de l'UE : plusieurs pays ont voté des traités à nouveau (Maastricht, Nice, Lisbonne) en effectuant des opt-outs sur des sujets pour lesquels ils n'étaient pas prêts (Danemark sur le troisième pilier de Maastricht) ou sur des sujets périphériques pour lesquels des clarifications électorales étaient nécessaires (Irlande pour Nice et Lisbonne). De même, des pays ou territoires ont pu choisir de ne pas intégrer l'Union

(Norvège à deux reprises) ou de s'en séparer (Groenland) par voie référendaire. Finalement, le Traité de Lisbonne clarifie les conditions de sortie de l'Union pour tout Etat membre qui le souhaiterait. Ces éléments représentent des possibilités de négociations suite à des réticences populaires exprimées par voie référendaire. Il ne peut être question de les traiter de « moyens les moins démocratiques qu'il soit » (outre la formulation douteuse d'un tel concept).

L'élimination des éléments distinctifs de l'Union (drapeau, hymne, fête de l'Europe) dans sa représentation extérieure suite à la transformation du Traité Constitutionnel en Traité de Lisbonne a été mal accueillie par bon nombre de citoyens européens. Les programmes d'éducation sur le fonctionnement des institutions, ainsi que les programmes d'échanges (à toutes les échelles et pour tous les publics), doivent aussi contribuer à l'information citoyenne sur l'UE.

6.1 – Paragraphes 30 et 31 – Europe - Une Europe capable de peser sur les affaires du monde

Paragraphe d'origine :

Premier objectif : L'Union européenne doit être en mesure d'assurer la protection de ses citoyens et de leurs intérêts face aux menaces directes et indirectes. Sans rejeter l'alliance atlantique, elle doit se donner les moyens de le faire y compris sans les Etats-Unis.

Les décisions prises dans les instances internationales comme l'OMC et le FMI lors de certaines négociations ont un impact fort sur nos modes de vie. Il est donc essentiel que nos valeurs et ambitions soient bien prises en compte lors de ces négociations, car les menaces sur les modes de vie auxquels nous tenons y sont potentiellement au moins aussi importantes que celles qui s'appuient sur des outils militaires ou terroristes.

L'Europe doit également promouvoir son modèle auprès des autres organisations régionales en pleine expansion, comme l'Union africaine, élément essentiel pour peser dans un ensemble multipolaire. L'exemple que nous pouvons donner au monde est celui de la réconciliation franco-allemande, qui paraissait impensable au milieu du siècle dernier.

Proposition d'amendement :

Premier objectif : L'Union européenne doit être en mesure d'assurer la protection de ses citoyens et de leurs intérêts face aux menaces directes et indirectes. Sans rejeter l'alliance atlantique, elle doit se donner les moyens de le faire y compris sans les Etats-Unis. Cela passe par un renforcement de la position européenne lors des négociations de crise, notamment en Afghanistan, au Pakistan, en Iran, en Palestine, au Liban et en Afrique. De même, les réponses européennes aux crises géopolitiques doivent être mises en avant, en favorisant le renforcement des institutions nationales, la sécurisation des frontières et des zones de réfugiés, une meilleure compréhension des dynamiques économiques sous-jacentes aux crises, la négociation avec l'ensemble des forces en présence, y compris en prenant l'initiative pour le lancement de nouvelles négociations de paix.

Les décisions prises dans les instances internationales comme l'OMC et le FMI lors de certaines négociations ont un impact fort sur nos modes de vie. Elles sont trop souvent le fait du « Consensus

de Washington », dicté par le Trésor américain, qui a effectué des ravages lors des crises économiques et sociales des années 90 et 2000. Il est donc essentiel que nos valeurs et ambitions soient bien prises en compte lors de ces négociations, car les menaces sur les modes de vie auxquels nous tenons y sont potentiellement au moins aussi importantes que celles qui s'appuient sur des outils militaires ou terroristes.

L'Europe doit également promouvoir son modèle auprès des autres organisations régionales en pleine expansion, comme l'Union africaine, l'Asean, l'Unasur, et l'Union pour la Méditerranée le Conseil de Coopération du Golfe, élément essentiel pour peser dans un ensemble multipolaire. L'exemple que nous pouvons donner au monde est celui de la réconciliation franco-allemande, qui paraissait impensable au milieu du siècle dernier. Il s'agit ainsi de favoriser la représentation des petits et moyens Etats à l'échelle mondiale, en leur donnant une voix lors des négociations internationales à travers des organisations régionales.

Contexte :

Il n'est nulle part fait mention dans le document des crises géopolitiques majeures et durables de notre époque. Ne pas les mentionner représenterait un manque de réalisme grave. Le modèle de gestion de crise européen doit être mis en avant comme une méthodologie pour le renforcement du rôle international de l'Europe et une réponse pour la résolution de crises.

Il est nécessaire de préciser pourquoi la prise de décision doit être réformée au sein du FMI, de la Banque Mondiale et de l'OMC : la raison principale des déséquilibres durables et de création de crises systémiques (cf. Stiglitz).

Les organisations régionales déterminantes pour l'avenir de l'UE ne sont pas uniquement en Afrique, mais dans toutes les régions du Sud (Asie du Sud-Est, Amérique du Sud, Afrique du Nord et Proche Orient) . Le MoDem doit aussi être porteur de la démocratisation de la représentation issue de la participation des organisations régionales aux négociations internationales : des pays qui n'ont à ce jour pas voix dans ces domaines pourraient être dorénavant représentés par des instances régionales (de la même manière que les petites et moyennes puissances européennes à travers l'UE).

6.2 – Paragraphe 10 – Relations Extérieures – Un monde équilibré

Paragraphe d'origine :

Ainsi, nous refusons l'idée qu'il y ait un « occident », un seul occident, et que tout le monde, dans l'occident, ait, au fond, les mêmes valeurs, les mêmes principes, les mêmes choix stratégiques. Cette idée fautive est porteuse de très grands risques dans l'équilibre du monde. Nous souhaitons que la France reste, et que l'Europe devienne, porteuses d'une identité qui, précisément, aux yeux du reste du monde ne soit pas exactement cet occident unique. Nous concevons l'occident comme pluraliste, comme équilibré, comme addition d'indépendances et certainement pas comme un tout homogène qui se dresse contre le reste de la planète.

Proposition d'amendement :

Ainsi, nous refusons l'idée qu'il y ait un « occident », un seul occident, et que tout le monde, dans l'occident, ait, au fond, les mêmes valeurs, les mêmes principes, les mêmes choix stratégiques. Cette

idée fautive est porteuse de très grands risques dans l'équilibre du monde. Nous souhaitons que la France reste, et que l'Europe devienne, porteuses d'une identité qui, précisément, aux yeux du reste du monde ne soit pas exactement cet occident unique. Nous concevons l'occident comme pluraliste, comme équilibré, comme addition d'indépendances et certainement pas comme un tout homogène qui se dresse contre le reste de la planète. Nous prôtons les rapprochements interrégionaux, que ce soit au sein de l'Union pour la Méditerranée (qui doit être dotée d'un véritable budget), l'Organisation Internationale de la Francophonie ou l'Organisation de l'Alliance des Civilisations.

Contexte :

Dans les remarques reçues depuis un an et demi par la Commission Politique Etrangère, l'attachement des sympathisants aux trois organisations citées (UfM, OIF, OAC) est un thème récurrent. Cet attachement s'intègre bien dans la notion d'une voie alternative à l'occident.

6. 3 – Paragraphes 1, 2 et 4 – Régulation du Monde

Paragraphe d'origine :

Notre projet de relations internationales cherche à optimiser notre diplomatie dans un monde multipolaire: mettre en place les conditions diplomatiques pour la stabilité géopolitique mondiale, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, la prospérité économique, l'évolution soutenable et la sécurité environnementale.

Pour cela, l'Europe doit agir pour faire du G20 (indispensable successeur du G8) un Conseil de Sécurité Economique où tous les continents, y compris l'Afrique, puissent être entendus. Elle doit œuvrer pour que le FMI joue un rôle effectif de surveillance et de coordination des politiques macroéconomiques. Le FMI doit toutefois être plus représentatif du poids des pays émergents et en développement dans sa gouvernance, répondre à des besoins conjoncturels de liquidité, et, enfin et surtout, avoir des pouvoirs de sanction. L'Europe pour sa part doit se réorganiser au sein de cette institution pour être en mesure de parler d'une seule voix.

De façon générale, le dispositif institutionnel doit être simplifié pour renforcer la régulation mondiale. Ainsi, trop d'institutions multilatérales interviennent dans le domaine économique et dans celui de l'aide au développement et humanitaire. La Banque Mondiale devrait se voir pleinement confier ce rôle.

Proposition d'amendement :

Notre projet de relations internationales cherche à optimiser notre diplomatie dans un monde multipolaire: mettre en place les conditions diplomatiques pour la stabilité géopolitique mondiale, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, le respect de la diversité culturelle, la prospérité économique, l'évolution soutenable et la sécurité environnementale.

Pour cela, l'Europe doit agir pour faire du G20 (indispensable successeur du G8) un Conseil de Sécurité Economique où tous les continents, y compris l'Afrique, puissent être entendus. Elle doit œuvrer pour

que le FMI joue un rôle effectif de surveillance et de coordination des politiques macroéconomiques. Le FMI doit toutefois être plus représentatif du poids des pays émergents et en développement dans sa gouvernance, répondre à des besoins conjoncturels de liquidité, et enfin intégrer les besoins de croissance et de stabilité économique et sociale à long terme, et, enfin et surtout, avoir des pouvoirs de sanction. L'Europe pour sa part doit se réorganiser au sein de cette institution pour être en mesure de parler d'une seule voix. L'Europe doit négocier de manière groupée face aux autres puissances économiques émergentes (Chine, Inde, Brésil, ASEAN) et savoir répondre aux excès de la politique commerciale de ces partenaires dans les autres pays en développement, notamment en Afrique et en Asie du Sud-Est. Elle doit aussi développer la solidarité économique et énergétique entre Etats membres et Etats dans sa périphérie immédiate afin d'anticiper et réduire les crises systémiques qui peuvent, dans certains cas, représenter un enjeu sécuritaire continental.

De façon générale, le dispositif institutionnel doit être simplifié pour renforcer la régulation mondiale. Ainsi, trop d'institutions multilatérales interviennent dans le domaine économique et dans celui de l'aide au développement et humanitaire. La Banque Mondiale, ainsi que les banques et fonds régionaux, devraient se voir pleinement confier ce rôle.

Contexte :

La problématique principale de la gestion du FMI lors des 30 dernières années, a été de mettre en avant les problématiques conjoncturelles sans égard pour les facteurs de croissance et de stabilité macro-économique et macro-sociale dans les pays dans lesquels il intervenait. Ses pouvoirs de sanction à travers les Plans d'Ajustement Structurels et les commentaires de ses directeurs étaient démesurés et ont renforcé des crises qui n'avaient pas lieu d'être (Indonésie et Corée du Sud dans les années 90, Argentine dans les années 2000, manque d'aide significative pour les pays africains faisant preuve de bonne gouvernance – Botswana, Ethiopie, etc.).

Le document fait très peu mention des partenariats économiques privilégiés avec les autres puissances émergentes, pourtant un constat récurrent des membres de la Commission Politique Etrangère est le manque de stratégie coordonnée lors des négociations commerciales entre Etats membres de l'UE et puissances émergentes. Il est aussi nécessaire de faire référence aux excès de la « Chinafrique » de l' « Indeafrique », de la politique chinoise et indienne en Birmanie, etc.

L'Europe est touchée depuis peu par des crises énergétiques (Russie, Ukraine, développement de pipelines vers l'est et le sud, ainsi que de projets d'énergie solaire dans le Sahara) et des crises économiques (Etats baltes et notamment la Lettonie, Etats d'Europe de l'Est, notamment la Roumanie et l'Ukraine, Islande) à répétition dans sa périphérie. Les réponses macro-économiques européennes apportées pour résoudre ces crises sont insuffisantes et l'Europe a un rôle secondaire par rapport au FMI. Ces crises sont pourtant des enjeux sécuritaires pour l'UE.

Les Banques Régionales de développement et les fonds de cohésion régionaux ont souvent pu régler les besoins de financement des pays en crise avec plus d'efficacité et de rapidité que la Banque Mondiale. Cela a été le cas en Europe avec les fonds régionaux de cohésion, lors des crises asiatiques des années 90 avec la Banque Asiatique de Développement et les apports japonais et chinois aux

nouveaux fonds de cohésion, et pourrait être le cas avec la Banque du Sud créée récemment en Amérique du Sud.

6. X – Nouveaux Paragraphes en Relations Extérieures – Crises Géopolitiques

La multiplication des crises géopolitiques et géoéconomiques nous oblige à repenser notre action internationale. Les crises électorales à répétition (Kenya, Zimbabwe, Mauritanie, Guinée, Iran, Afghanistan, etc.), les crises intérieures durables (Bolivie, Birmanie, Pakistan, Sri Lanka, etc.), l'extension de conflits aux pays et zones environnantes (Somalie, Soudan, Colombie, groupes terroristes transnationaux), la prolifération nucléaire militaire (Iran, Corée du Nord) et le développement d'instabilités pour cause de crises alimentaire, économique, énergétique ou environnementale, représentent tous des défis du XXI^{ème} siècle, dépassant définitivement le cadre de la Guerre Froide.

Ce cadre étant posé, il s'agit pour nous de développer les moyens institutionnels, sécuritaires et économiques pour lutter contre ces crises, en amont de leur développement. Nous prôtons la création d'outils permettant d'assurer la transparence électorale, l'analyse objective du non respect des droits de l'homme, et une meilleure utilisation des outils d'ingérence internationale sanctionnée par l'ONU pour non-respect des droits de l'homme ou des droits des minorités. Notre action économique et sécuritaire doit développer de manière exponentielle le soutien préventif dans les zones pouvant faire l'objet de crises alimentaires, énergétiques ou environnementales, en redynamisant les Objectifs du Millénaire, notamment l'objectif de 0,7% du RNB destiné à l'aide publique au développement. Nos investissements et nos actions commerciales, tout comme ceux de nos partenaires internationaux, doivent respecter les équilibres nationaux, qu'ils soient politiques, sociaux, environnementaux, ou économiques, en intégrant notamment les droits des minorités (par exemple en ce qui concerne les exploitations privées européennes d'hydrocarbures, d'uranium ou de diamants). Finalement, les outils de contrôle et sécurisation du matériel nucléaire militaire doivent être revus en intégrant l'ensemble des Etats ~~ayant~~ disposant d'armes nucléaires et des facteurs de prolifération.

Contexte :

Intégrer les notions actualisées de développement de crises internationales, et non pas uniquement celles qui concernent des politiques européennes ou des politiques macro-économiques, démontre une maîtrise des éléments faisant régulièrement leur apparition dans les journaux. Il s'agit de rassurer l'électeur sur les possibilités de gestion alternative de ces crises, de créer les conditions d'une diplomatie proactive, structurée, créatrice de stabilité, faite d'action multilatérale et prise en compte des conditions réelles de crise, dans la durée (par opposition à une diplomatie des "petit coups médiatiques", qui ne change rien aux problématiques sur le fond).

En ce qui concerne l'aide publique au développement, cette dernière a chuté de manière significative sous le gouvernement Sarkozy (-16% en 2007) pour atteindre 0,39% en 2007 (objectif de 0,45% en 2008 et 0,5% pour les trois années suivantes), loin du 0,7 fixé dans les objectifs du millénaire. De même, nous devons intégrer les facteurs déstabilisants de la politique économique extérieure de l'UE, comme les contrats de partage de production déséquilibrés qui produisent des crises nationales ou régionales (hydrocarbures et diamants en Afrique sub-saharienne et Asie du sud-est, uranium en Afrique sahélienne), tels que discutés à l'UR de la Grande Motte (uranium au Niger).